



LES  
ASSOCIATIONS  
FAMILIALES  
CATHOLIQUES  
**CONFÉDÉRATION  
NATIONALE**

24 septembre 2020

Contact presse :

Claire Avelle

01 48 78 81 08

07 66 42 72 33

**c.avelle@afc-  
france.org**

Les Associations Familiales Catholiques (AFC) sont un cadre d'engagement et d'entraide offert à tous ceux qui veulent agir dans la cité au service de la famille à la lumière de l'enseignement l'Eglise Catholique. Elles représentent 30 000 familles

Pour en savoir plus :  
[www.afc-france.org](http://www.afc-france.org)

28, Place Saint-Georges  
75009 Paris  
**email.** [cnafc@afc-france.org](mailto:cnafc@afc-france.org)  
**tél.** 01 48 78 81 61  
**fax.** 01 48 78 07 35  
**www.afc-france.org**

Mouvement national reconnu d'utilité publique. Agréée comme association de consommateurs et au titre de la représentation des usagers dans les établissements de santé.

**SIRET.** 784 408 825 00015  
**APE.** 9499Z

## Communiqué

# Avortements en hausse : une autre politique est possible

Les [chiffres des avortements réalisés en 2019](#) viennent d'être publiés par la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques.

**Ils annoncent 232 200 avortements en 2019 contre 224 023 en 2018. Le taux de recours est à son niveau le plus élevé depuis 1990.**

*« Aucune femme ne recourt de gaieté de cœur à l'avortement. Il suffit d'écouter les femmes. C'est toujours un drame et cela restera toujours un drame. C'est pourquoi, si le projet qui vous est présenté tient compte de la situation de fait existante, s'il admet la possibilité d'une interruption de grossesse, c'est pour la contrôler et, autant que possible, en dissuader la femme. »* déclarait Simone Veil le 26 novembre 1974 devant l'Assemblée nationale.

**La loi et son évolution n'ont pas dissuadé les femmes d'avorter mais au contraire elles les y ont plutôt encouragées.**

D'une IVG pratiquée en cas de situation de détresse de la femme, avec autorisation parentale obligatoire pour les mineures et délai de réflexion de 7 jours minimum (Loi Veil du 17 janvier 1975), nous sommes arrivés, en janvier 2014, à un délai légal de l'avortement porté de 10 à 12 semaines de grossesse avec une consultation psychosociale seulement pour les mineures, un consentement parental supprimé pour les mineures et des IVG médicamenteuses pouvant être pratiquées en cabinet « de ville », le tout sans condition de détresse. (Cf fiche : [Evolution de la législation sur l'IVG de 1975 à 2020](#))

En 2020, l'Interruption Médicale de Grossesse sur critère de détresse psychosociale incluse dans le projet de loi de bioéthique et la proposition de loi Gaillot (allongement des délais légaux d'accès à l'IVG de 12 à 14 semaines et suppression de la double clause de conscience), si elles étaient votées, banaliseraient cet acte.

L'Allemagne, notre voisine, tout en ayant 16 millions d'habitants de plus que nous, obtient des résultats bien différents des nôtres puisqu'il s'y passe 100 000 IVG annuelles seulement (La Croix 8/1/2020).

Aux USA, depuis 2000, les avortements diminuent, accusant une baisse jusqu'à 7% entre 2014 et 2017 (Source Institut Guttmacher in le Figaro 18/09/2019).

Les avortements diminuent aussi en Espagne, au Portugal, en Estonie, en Slovaquie.



LES  
ASSOCIATIONS  
FAMILIALES  
CATHOLIQUES  
**CONFÉDÉRATION  
NATIONALE**

---

Les Associations Familiales Catholiques (AFC) sont un cadre d'engagement et d'entraide offert à tous ceux qui veulent agir dans la cité au service de la famille à la lumière de l'enseignement l'Eglise Catholique. Elles représentent 30 000 familles

Pour en savoir plus :  
[www.afc-france.org](http://www.afc-france.org)

---

28, Place Saint-Georges  
75009 Paris  
**email.** [cnafc@afc-france.org](mailto:cnafc@afc-france.org)  
**tél.** 01 48 78 81 61  
**fax.** 01 48 78 07 35  
**www.afc-france.org**

Mouvement national reconnu d'utilité publique. Agréée comme association de consommateurs et au titre de la représentation des usagers dans les établissements de santé.

**SIRET.** 784 408 825 00015  
**APE.** 9499Z

---

## Communiqué

### **Pourquoi la France continue-t-elle à produire autant d'avortements ?**

La France a longtemps été persuadée que la diffusion massive de la contraception contribuerait à diminuer le nombre des IVG. Or la France à un taux de couverture contraceptive parmi les plus élevés au Monde. C'est le paradoxe de la contraception.

Le Gouvernement et les parlementaires devraient regarder le nombre élevé d'IVG comme un problème de santé publique et développer des politiques préventives et d'accompagnement des grossesses imprévues et non comme une solution pour la libération de la femme.

### **Les Associations Familiales Catholiques appellent à un changement de politique incluant :**

- un développement de l'éducation affective et sexuelle des jeunes
- la lutte contre les facteurs de risque (pauvreté, déscolarisation) de recourir à l'IVG en cas de grossesse imprévue.
- d'aides matérielles et financières pour aider les femmes et les familles
- la valorisation de l'accouchement sous le secret.

### **Cessons de banaliser l'avortement, prenons soin des futures mères en difficulté.**

Voir aussi nos fiches « [Prévention et alternatives à l'IVG](#) » et « [Grossesses imprévues : où trouver de l'aide ?](#) »